

Séminaire Inégalités

12 janvier 2018 - 10h-12h

Insee, salle Malinvaud (1245)

Disparités de revenus : des inégalités en apparence plus fortes lorsqu'on tient compte des dépenses pré-engagées

Nathan Rémila (Drees) et Michèle Lelièvre (ONPES, Drees)

L'analyse des inégalités et de la pauvreté s'appuie généralement sur le revenu disponible des ménages, c'est-à-dire sur les revenus et les prestations sociales qu'ils perçoivent une fois déduits les impôts directs. En 2011, la part des personnes pour lesquelles ce revenu disponible, rapporté au nombre d'unités de consommation dans le ménage, se situe sous le seuil de pauvreté s'élève à 14 %.

Ce revenu disponible est toutefois utilisé en partie pour des dépenses pré-engagées, difficilement renégociables à court terme. Parmi ces dépenses, les loyers et charges pèsent le plus lourd. Le statut d'occupation du logement dépendant notamment du niveau de vie et de la situation familiale, le poids des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible des ménages est ainsi plus marqué pour les ménages pauvres (61 %) et les familles monoparentales (40 %) que pour l'ensemble des ménages (30 %).

En conséquence, raisonner à partir du revenu dit « arbitrage », qui retranche les dépenses pré-engagées du revenu disponible, permet de s'approcher du ressenti qu'ont les personnes de leurs marges de manœuvre financières. L'équivalent du taux de pauvreté, c'est-à-dire la part des personnes dont le niveau de vie arbitrage par unité de consommation est inférieur à 60 % du revenu arbitrage s'établit à 23 %. En particulier, après paiement des dépenses pré-engagées, une famille monoparentale sur deux a un niveau de vie arbitrage inférieur à 60 % au niveau de vie arbitrage moyen.

Discussion : Jérôme Accardo (Insee)